

POLITIQUE DE SANTE

Le financement de la prévention de l'autonomie en Ehpad ne devrait plus jouer l'Arlésienne

2018 sera l'année de la prévention en Ehpad. La ministre des Solidarités et de la Santé multiplie les annonces dans ce sens. La valorisation des actions en faveur de l'autonomie pourrait devenir une réalité dès 2019 dans la loi de financement de la sécurité sociale. Les fédérations interrogées par Hospimedia saluent l'initiative.

En pleine crise des Ehpad, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a multiplié les déclarations. Entre des annonces de renforcement financier, elle a esquissé une stratégie à venir (lire notre article). À l'occasion d'une visite à l'hôpital gérontologique Philippe-Dugué de Chevreuse (Yvelines) le 26 janvier, elle a ainsi annoncé réfléchir "courant 2018" à une "nouvelle voie" d'accompagnement des Ehpad. "Nous souhaitons être capables de mieux financer" ceux "qui vont faire un travail spécifique sur la prévention de la perte d'autonomie", a-t-elle souligné en rappelant "qu'il n'est jamais trop tard pour faire de la prévention". La ministre prévoit d'inclure cette disposition dans le budget des établissements via le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2019. La valorisation de la prévention pour les Ehpad relèvera-t-elle de l'enveloppe soin ou dépendance ? Le débat reste ouvert.

Autre interrogation, la ministre ira-t-elle jusqu'au bout de cet engagement ? La reconnaissance financière de la prévention pose de longue date problème. À l'occasion de la refonte de la grille Pathos, il avait en effet été envisagé d'inclure la prévention. Mais aux dernières nouvelles, l'idée aurait été finalement abandonnée, cela serait trop compliqué. Cette fois, la ministre semble sûre d'elle, les Ehpad qui consacrent du temps à prévenir la perte d'autonomie seront récompensés. Elle a d'ailleurs fait ces derniers mois plusieurs déclarations dans ce sens et notamment au congrès de la Fehap à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) en novembre dernier.

Déjà dans la stratégie nationale de santé

Par ailleurs, elle a consacré une place toute particulière à la prévention dans la stratégie nationale de santé (SNS, lire notre article) dévoilée en décembre. Dans le document consacré, elle préconise la mise en place d'une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie. Il y est aussi tout particulièrement question de la prévention de la perte d'autonomie. Le Gouvernement se fixe plusieurs objectifs à plus ou moins long terme. Il est ainsi question dans les prochaines années de changer les représentations sur le vieillissement, de s'appuyer sur la médecine du travail pour diffuser des messages sur le bien vieillir, d'améliorer le repérage des risques de fragilité lors du départ à la retraite, de sensibiliser âgés et professionnels à l'importance de l'autonomie pour le bien vieillir et à l'existence d'outils de prévention (adaptation du logement, lutte contre le risque d'isolement social...). C'est donc un changement de culture qui va être impulsé.

Aller plus loin que les Ehpad

Globalement, les fédérations contactées par *Hospimedia* attendent réellement une reconnaissance des actions de prévention en établissement. Maintenir les capacités d'autonomie d'un résident prend du temps et nécessite du personnel. Le système actuel de tarification récompense la dépendance. Accompagner un résident et l'encourager à s'habiller seul est finalement plus contraignant que de l'habiller. C'est toute la différence entre le "faire avec" et le "faire à la place de". Julien Moreau, directeur du secteur social et médico-social de la Fehap, souligne que l'équation tarifaire actuelle ne permet malheureusement pas de traduire en termes financiers les actions de prévention. Il salue donc l'engagement d'Agnès Buzyn mais regrette qu'elle limite cette future valorisation aux établissements. Pour l'instant, en effet, le secteur du domicile ne semble pas être concerné ni celui du handicap.

Romain Gizolme, directeur de l'AD-PA, trouve lui aussi plutôt positif qu'Agnès Buzyn s'empare du sujet, même s'il note au passage qu'elle le fait sans aucune concertation avec les organisations professionnelles concernées et de façon limitée puisqu'il semblerait que seuls les Ehpad bénéficient de cette revalorisation. Pour lui, c'est l'ensemble des modes de tarification qu'il faudrait réviser.

Une promesse difficile

Claudette Brialix, vice-présidente de la Fnapaef, rappelle que la problématique de la prévention de l'autonomie qui est affichée par le Gouvernement actuellement a longtemps été négligée. Elle considère que les annonces d'Agnès Buzyn, à la veille de la grève des Ehpad du 30 janvier, tombent à point nommé. "*Il ne faudrait pas que cet engagement de valorisation financière de la prévention ne soit qu'une promesse de plus sans suite*". Le secteur, selon elle, a besoin d'engagements pérennes et immédiats.

Didier Sapy, directeur de la **Fnaqpa**, rappelle lui que la contractualisation avec les tutelles ne permet pas de valoriser la performance, la qualité et la prévention dans les établissements. La ministre a une légitimité à agir sur l'enveloppe soin et est donc en mesure de modifier la donne. La principale difficulté consistera, d'après lui, à définir des critères permettant d'objectiver et d'évaluer le juste coût de la prévention.

Lydie Watremetz

Tous droits réservés 2001/2018 — HOSPIMEDIA